



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



SÉANCE DU 3 JUIN 2026

DCM260603_023

**SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL
D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION (CTAI)**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05 juin 2026

Que la convocation a été faite le 28 mai 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45

L'an deux mille vingt six, le trois juin le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur GOTTE Christian

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*
- *Vu la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 11 janvier 2012 (SIEG),*
- *Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*
- *Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) ;*
- *Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,*
- *Vu le décret 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon,*
- *Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,*
- *Vu le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Patrice LATRON, en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion,*
- *Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 2024 portant nomination sur l'emploi de directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion (DEETS) de Monsieur Arnaud POULY,*
- *Vu l'arrêté préfectoral n° 2431 du 18 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud POULY directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion,*
- *Vu l'arrêté DEETS 2025-14 du 5 juin 2025 portant subdélégation de signature de Monsieur Arnaud POULY directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion,*

I. CONTEXTE

En matière d'éléments statistiques portant sur les personnes nouvellement arrivées à la Réunion, l'enquête INSEE « Immigrés et descendants d'immigrés - Édition 2023 » fait état de la présence d'environ 21 000 personnes en situation de mobilité à La Réunion en 2020. La ville de Saint-André accueille environ 6 % de l'ensemble de cette population issue de parcours migratoire.

Un total de 493 personnes a signé un Contrat d'Intégration Républicain (CIR) en 2024. Les principales nationalités représentées proviennent de l'océan Indien :

- Malgache : 42%
- Comorienne : 25%
- Mauricienne : 14%

Environ 9,5 % des signataires du CIR sont domiciliés à Saint-André.

Afin de permettre d'accompagner ce public nouvellement arrivé sur le territoire communal, le CCAS de Saint-André a répondu à un appel à projets de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) sur une période de trois ans (subvention prévisionnelle attribuée au CCAS : 30 000 € par an).

L'action sera déployée à destination de la population du secteur Fayard-Chemin du Centre au travers du Centre Social et s'articulera autour de l'inclusion sociale, de la maîtrise de la langue française, de l'accès aux droits et aux services et de l'accompagnement vers l'emploi.

Avis de la commission : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article Unique :

- De valider la Signature d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) entre le Maire de Saint-André, Monsieur Joé BEDIER et le Préfet de la Réunion, Monsieur Patrice LATRON.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le